

Burundi : Recrudescence des violences à l'approche du référendum constitutionnel

FIDH, 24/02/2018 Burundi : La marche forcée vers le référendum nourrit violences et répression Paris - La FIDH et Ligue ITEKA publient une nouvelle note sur les violences politiques au Burundi, actuellement attisées par la campagne pour le référendum constitutionnel prévu en mai 2018. Trois ans après le début de la crise dans ce pays, le référendum annonce relâche des tensions et déjà moins d'un processus démocratique à l'expression du « non » dans une campagne de propagande et de terreur visant à relégitimer un régime isolé.

Alors que le Conseil de sécurité des Nations unies tiendra une réunion spéciale sur le Burundi le 26 février, la FIDH et ITEKA appellent en particulier à dénoncer publiquement les conditions d'organisation du référendum dont le régime fait guère de doute et à déployer les efforts diplomatiques nécessaires pour empêcher qu'il n'aboutisse à l'instauration d'un pouvoir autoritaire et dictatorial pour les quinze prochaines années. Le projet de référendum tente de refermer la crise constitutionnelle ouverte il y a trois ans par le régime. En avril 2015, Pierre Nkurunziza, au pouvoir depuis 2005, annonçait qu'il briguerait un nouveau mandat, en violation de la Constitution. Cette annonce précipitait le Burundi dans un cycle de violences et de répression qui a déjà fait plusieurs milliers de morts. Le référendum s'inscrit donc dans une tentative de relégitimation des autorités, tout en assurant au président la possibilité de briguer deux nouveaux mandats de sept ans et conserver le pouvoir pour au moins ces 14 prochaines années. A deux mois de la tenue annoncée du référendum, la note publiée aujourd'hui relève combien les autorités se sont lancées dans une vaste opération d'enregistrement forcé du corps électoral, y compris des mineurs, et comment le début de campagne se caractérise des menaces, actes d'intimidation et violences. A travers plusieurs exemples, la note détaille notamment comment la parole publique présidentielle est ensuite déclinée par les autorités et responsables locaux, qui incitent publiquement à l'action violente contre tout opposant au référendum constitutionnel. Dès son discours de lancement de campagne, le Président Nkurunziza avait donné le ton : « celui qui osera s'opposer au projet de révision de la Constitution en subira les conséquences ». Plus récemment, le porte-parole du Ministère de la Sécurité publique se félicitait de l'arrestation de personnes suspectées d'inciter à voter « non ». La campagne actuelle vient nourrir la derive répressive et dictatorial du régime burundais, décrite dans nos précédents notes et rapports. Pour la seule année 2017, la Ligue ITEKA a ainsi documenté 456 meurtres ; 89 disparitions forcées ; 283 victimes d'actes de torture ; 77 victimes de violences sexuelles envers les femmes ; et 2 338 personnes arrêtées puis souvent détenues en dehors de toute procédure légale. En toile de fond de cette campagne référendaire, la note évoque la poursuite par les autorités d'une funeste stratégie d'instrumentalisation des origines ethniques. Plusieurs dirigeants du parti au pouvoir, le CNDD-FDD continuent de véhiculer une idéologie haineuse et divisionniste, notamment lors de réunions. Dans le même temps, les autorités poursuivent leur activité de recensement de l'origine ethnique des personnes employées par les administrations publiques et les ONG y compris internationales. Et le projet de nouvelle Constitution pourrait ouvrir la voie à une remise en cause des quotas ethniques tels que définis par l'Accord de paix d'Arusha, lequel avait mis fin à la guerre civile des années 90 ayant fait près de 300 000 morts. Alors que le dialogue politique avec l'opposition est au point mort, les autorités continuent à nier la réalité des crimes commis sur le territoire burundais, et se refusent à coopérer avec les organes de défense des droits humains des Nations Unies. Le 9 novembre 2017, devant le déni des autorités et l'absence de poursuites judiciaires contre les auteurs de crimes graves, la Procureure de la Cour pénale internationale (CPI) annonçait l'ouverture d'une enquête sur les crimes contre l'humanité commis au Burundi entre le 26/avril et le 26/octobre 2017.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});